

Extension d'élevage porcin. Un avis favorable à Plonévez-Porzay

Publié le 12 février 2019 à 17h31

Lors du conseil du lundi 11 février, Paul Divanac'h, maire de Plonévez-Porzay, a proposé d'émettre un avis sur l'extension de l'élevage porcin de l'EARL Colin, qui a vivement fait réagir diverses associations environnementales régionales.

La consultation publique concernant ce dossier a eu lieu du 22 janvier au 10 février. Comme l'a précisé l'édile, si la commune a la possibilité d'émettre un avis, « le préfet reste seul décideur, tout en tenant compte des remarques formulées par la commune ».

PUBLICITÉ

Pour rappel, l'exploitant, dans son projet, a décidé l'arrêt de son exploitation laitière et le transfert sur son activité porcine, faisant passer son élevage de 70 à 165 truies. Les conseillers de la commune ont adopté un avis favorable au projet à l'unanimité.

« Améliorations majeures et indispensables »

Dans cette proposition, il est dit en substance que les élus respectent les choix stratégiques du porteur du projet. Les conseillers considèrent que ce dernier « apporte des améliorations majeures et indispensables à la pérennité de l'entreprise sur le plan de l'organisation, du confort de travail, de l'efficacité technique et économique et du maintien de deux emplois directs à terme ».

Ceux-ci notent par ailleurs que « ce projet, en matière de protection de l'environnement, sécurise par leur construction ou leur renouvellement les infrastructures de production et de stockage des effluents, dans les règles et aux normes actuelles. Qu'il contribue à une baisse de 5 % de la charge en azote organique sur un plan d'épandage élargi à plusieurs exploitations voisines. L'azote organique supplémentaire du projet vient chaque fois se substituer à l'azote minéral (engrais chimiques), ainsi qu'à l'azote organique d'un poulailler désormais fermé dans la commune ».

Des eaux de plage au classement excellent

De plus, le conseil considère que « ce projet n'altère pas, par sa production supplémentaire de cinq tonnes d'azote organique, les ratios du bassin-versant de la baie de Douarnenez qui, depuis 15 ans, avec la perte de 30 % de ses sites d'élevage, a vu en parallèle la pression d'azote totale par hectare

de surface agricole utile continuer à baisser ».

Le conseil constate enfin que « sur les bassins-versants concernés par l'activité de l'EARL Colin, les eaux des plages de baignade de Kervel et de Sainte Anne La Palud conservent un classement d'excellente qualité, alors que l'activité agricole sur ces bassins reste relativement importante ».

À lire sur le sujet

